



PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

Trente-neuvième session, Centre international de conférences de Genève

Rome (Italie), 27 juin - 1^{er} juillet 2016

PROJET ET FONDS FIDUCIAIRE FAO/OMS À L'APPUI DE LA PARTICIPATION AU CODEX

Rapport annuel 2015 et rapport final du Fonds fiduciaire du Codex 1 (2004-2015)

A. INTRODUCTION

Le présent rapport porte sur 2015, douzième et dernière année civile de mise en œuvre du Projet et Fonds FAO/OMS à l'appui de la participation au Codex (Fonds fiduciaire du Codex). Il récapitule les principaux aspects techniques, financiers et opérationnels des activités du Fonds en 2015, ainsi qu'une somme de renseignements sur toute la période couverte par le premier Fonds fiduciaire du Codex (2004-2015).

B. ASPECTS TECHNIQUES

Généralités

Le premier Fonds fiduciaire du Codex avait pour principal objectif d'aider les membres du Codex, qui sont des pays en développement ou dont l'économie est en transition, à participer de plus près à l'élaboration de normes mondiales de qualité et de sécurité sanitaire des aliments par la Commission du Codex Alimentarius. Au 31 décembre 2015, le Codex comptait 188 membres (187 pays membres et une organisation membre, l'Union européenne). Lorsque le Fonds fiduciaire a été créé, en 2003, le Codex comptait 169 pays membres. Au total, 151 pays ont bénéficié de l'appui du Fonds fiduciaire du Codex pendant sa période d'activité.

Le premier Fonds fiduciaire du Codex était administré par l'OMS sous la direction d'un Groupe consultatif pour le Fonds fiduciaire constitué de fonctionnaires de haut niveau de l'OMS et de la FAO. Le mandat du Groupe consultatif et sa composition au 31 décembre 2015 figurent à l'annexe A. Les principes d'après lesquels l'admissibilité des pays est déterminée et les critères fondamentaux pris en compte, tels qu'approuvés par la Commission du Codex Alimentarius, sont exposés dans le troisième rapport de situation (CX/EXEC 04/53/3). Ces principes sont restés en vigueur pour le cycle des demandes de soutien en 2015, qui a démarré à la fin 2014.

En 2015, 59 pays membres du Codex pouvaient bénéficier du soutien du Fonds fiduciaire. On trouvera à l'annexe B la liste des pays répartis dans les différents groupes pour 2015. Pour l'année civile 2015, et sur la base des décisions du Groupe consultatif à sa vingt-cinquième réunion, qui a eu lieu le 15 décembre 2014, les ressources dont disposait le Fonds fiduciaire ont permis d'apporter un soutien aux pays pour leur participation aux réunions du Codex sur les bases suivantes:

Pays du groupe 1a (<i>pays les moins avancés</i>)	trois participations
Pays du Groupe 1b (<i>pays à faible revenu et à développement humain faible ou moyen</i>)	trois participations
Pays du Groupe 2 (<i>pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure et à développement humain moyen ou élevé</i>)	deux participations
Pays du Groupe 3a (<i>pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure et à développement humain moyen</i>)	deux participations
Pays du Groupe 3b (<i>pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure et à développement humain élevé</i>)	deux participations

Pays du Groupe 4 (pays les moins avancés¹ + petits États insulaires en développement² pays affranchis, ne bénéficiant plus du soutien ordinaire)

deux participations

Appui à l'Objectif 1 – Élargir la participation au Codex

Appui à la participation en 2015

En réponse à l'appel à candidatures en 2015, 27 pays admissibles ont sollicité l'appui.

Les 32 pays admissibles qui n'ont pas présenté de demande d'appui en 2015 auprès du Fonds fiduciaire du Codex sont les suivants:

- Groupe 1: Comores, Guinée équatoriale, Érythrée, Libéria, République populaire démocratique de Corée, Somalie, Tadjikistan et Tchad.
- Groupe 2: Micronésie (États fédérés de), Nauru et République du Congo.
- Groupe 3: Azerbaïdjan, Brésil, Iraq, Jordanie, Namibie, et Venezuela (République bolivarienne du)
- Groupe 4: Afrique du Sud, Antigua et Barbuda, Belize, Éthiopie, Îles Salomon, Kiribati, Madagascar, Malawi, Myanmar, République démocratique populaire lao, Samoa, Sierra Leone, Suriname, Vanuatu et Zambie

Le tableau 1 ci-après présente la répartition des pays dans chacun des quatre groupes pouvant prétendre à un soutien du Fonds fiduciaire et le nombre de pays de chaque groupe qui ont effectivement présenté une demande.

Tableau 1 - Pourcentage de pays ayant présenté des demandes par groupe de pays en 2015

	Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3	Groupe 4
Nombre de pays admissibles	14	6	13	26
Nombre de pays ayant présenté une demande de soutien	6	3	6	12
Pourcentage de pays demandeurs par groupe	43%	50%	46%	46%

À la fin de l'année 2015, 37 participants de 20 pays avaient reçu un soutien pour assister à 10 réunions du Codex, y compris le Comité FAO/OMS de coordination régionale (CCAFRICA). L'annexe C présente, par réunion, la liste des pays ayant reçu un appui en 2015. Pour mieux connaître les raisons pour lesquelles des pays n'ont pas pu effectuer le déplacement prévu, veuillez consulter le rapport de suivi pour 2015 (indicateur 1 Administration). À l'instar des années précédentes, les réunions du Codex auxquelles ont pu participer le plus grand nombre de délégués avec l'appui du Fonds ont été la trente-huitième session de la Commission du Codex Alimentarius et la quarante-septième session du Comité du Codex sur l'hygiène alimentaire (CCFH). Pour ces réunions, huit des 20 pays en développement ou en transition économique participant au CCFH ont reçu un soutien du Fonds fiduciaire du Codex (40 pour cent).

Le tableau 2 ci-après contient des informations sur les taux de participation des pays par région du Codex. Le nombre de pays admissibles ayant reçu un soutien correspond aux pays qui se sont effectivement déplacés. Il convient de noter que l'aide fournie par le Fonds fiduciaire pour participer à des réunions du Codex ne repose pas sur la région du Codex mais sur les sous-groupes.

¹ Pays les moins avancés selon la liste officielle des Nations Unies.

² Petits États insulaires en développement selon la liste officielle des Nations Unies.

Tableau 2 - Pourcentage de pays ayant reçu un soutien pour participer à des réunions en 2015 par région du Codex

Région du Codex	Nombre de pays admissibles	Nombre de pays admissibles ayant reçu un soutien (qui ont fait effectivement le déplacement)	Pourcentage de pays ayant reçu un soutien
Afrique	25	10	40%
Asie	8	3	38%
Europe	7	3	43%
Amérique latine et Caraïbes	9	3	33%
Proche Orient	3	0	0%
Pacifique Sud-Ouest	7	1	14%
Total pour 2014	59	20	34%

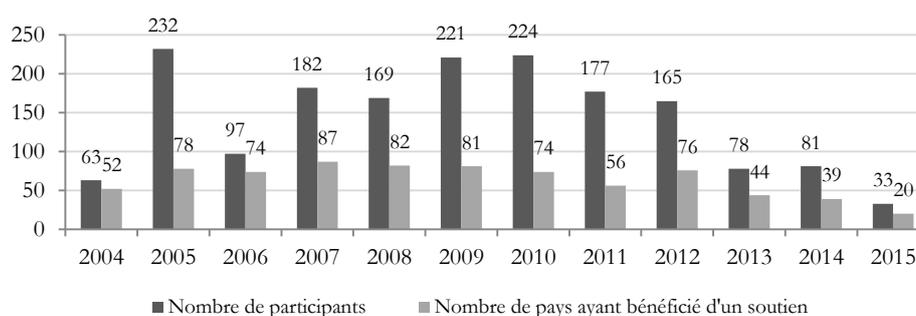
Rapports des participants

Conformément aux politiques et procédures du Fonds fiduciaire du Codex, les délégués ayant bénéficié d'un soutien pour participer à une réunion du Codex sont tenus de présenter un rapport au Fonds fiduciaire à l'aide du système de rapport en ligne dont l'usage a été institutionnalisé en 2009. L'un des critères d'acceptation des demandes de soutien en 2015 était que tous les rapports dus par les participants pour la période allant d'août 2013 à juillet 2014 soient soumis par le biais du système en ligne. Cette démarche fait partie des mesures de l'assurance de qualité du processus de demande de soutien introduites en 2012, visant à assurer le respect des obligations en matière de rapport. Au moment où le présent rapport est rédigé, les rapports attendus avaient été reçus de 18 participants (25 pour cent) pour la période d'août 2013 à juillet 2014, ce qui représente une baisse de 20 pour cent par rapport à 2014 (45 pour cent). Il a été noté dans les rapports annuels précédents que ce taux diminue à mesure que les pays s'affranchissent du Fonds fiduciaire, étant donné que le nouveau processus de demande de soutien ne peut plus servir de levier pour assurer le respect des obligations en matière de rapport. La diminution a été d'autant plus marquée que 2015 était la dernière année de l'appui du Fonds fiduciaire 1. En tant que tel, il n'y a pas eu d'autres processus de demande pouvant être utilisés pour assurer le respect des obligations en matière d'établissement de rapports.

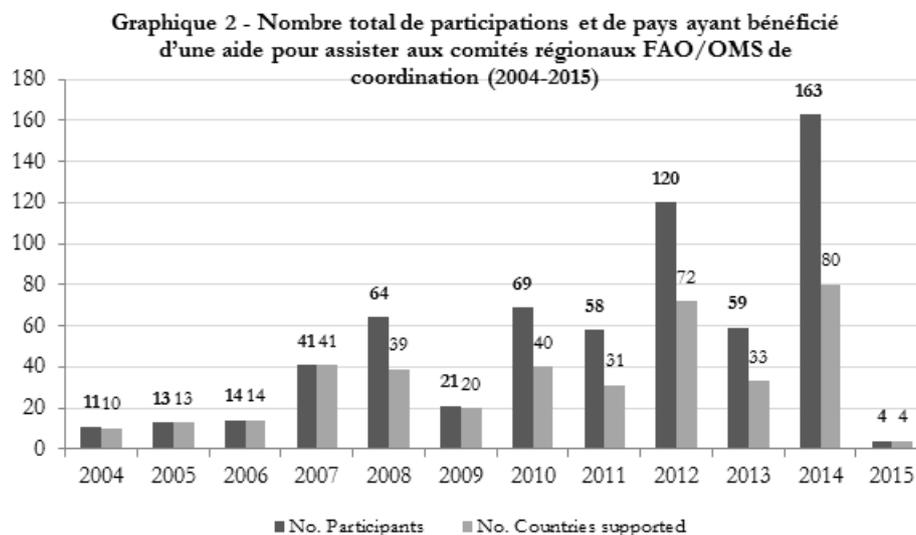
Appui à l'objectif 1 pendant toute la durée de vie du Fonds fiduciaire du Codex 2004-2015

Le graphique 1 ci-dessous donne des informations cumulatives sur le nombre de participations et de pays ayant bénéficié d'une aide pour assister aux réunions du Codex pendant toute la durée de vie du Fonds fiduciaire du Codex. Au total, 1 722 participants de 140 pays ont bénéficié d'une aide pour assister aux réunions du Codex pendant la période 2004-2015.

Graphique 1 - Nombre total de participations et de pays ayant bénéficié d'une aide pour assister aux réunions du Codex (2004-2015) (à l'exclusion des comités régionaux FAO/OMS de coordination)

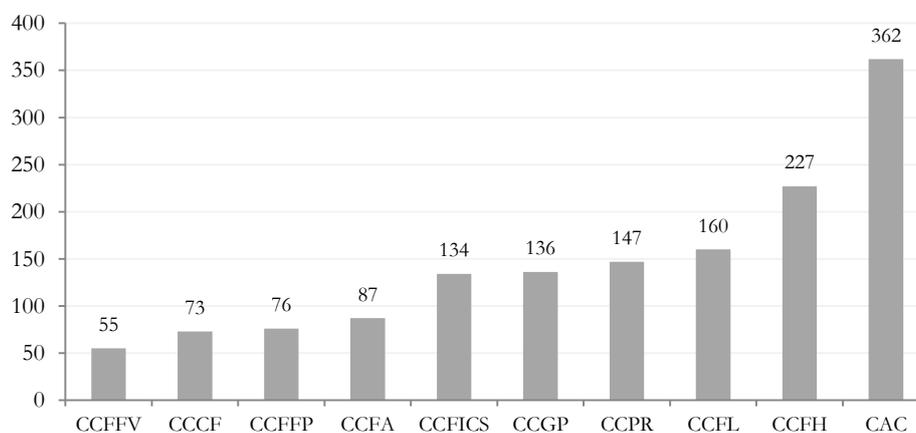


Le graphique 2 ci-dessous donne des informations cumulatives sur le nombre de participations et de pays ayant bénéficié d'une aide pour assister aux comités régionaux FAO/OMS de coordination pendant la durée de vie du Fonds fiduciaire du Codex. Au total, 637 participants de 136 pays ont bénéficié du soutien du Fonds fiduciaire du Codex pour assister à des comités régionaux de coordination pendant la période 2004-2015.



Le graphique 3 ci-dessous montre les 10 réunions du Codex auxquelles les pays admissibles ont le plus cherché à participer et le nombre total de participants qui ont bénéficié d'une aide pour participer à chacune d'entre elles pendant la durée de vie du Fonds fiduciaire du Codex.

Graphique 3 - Nombre total de participations aux 10 réunions principales du Codex, avec le soutien du Fonds fiduciaire (2004-2015)



Appui à l'Objectif 2 – Renforcer la participation au Codex

Ateliers et cours de formation FAO/OMS en 2015

En 2015, la FAO et l'OMS ont organisé, avec le soutien du Fonds fiduciaire, quatre ateliers de formation dans quatre régions du Codex. Au total, 106 participants ont ainsi pu bénéficier de ces formations. Les différentes activités de formation ont été les suivantes:

Région Afrique du Codex

Atelier FAO/OMS (une journée) précédant le Comité de coordination du Codex pour l'Afrique sur la communication sur les risques, Yaoundé (Cameroun), 26 janvier 2015.

Région Europe du Codex

Atelier régional FAO/OMS sur le renforcement des capacités pour une participation efficace au Codex, axé sur la sécurité microbiologique des aliments, destiné aux pays de la CEI et aux pays voisins de la région Europe du Codex, St Pétersbourg (Fédération de Russie), 17-18 septembre 2015.

Région Proche-Orient du Codex

Atelier régional précédant le Comité de coordination du Codex pour le Proche-Orient sur la mise à jour des processus et des procédures du Codex, y compris le démarrage de nouveaux travaux, Beyrouth (Liban), 29-30 octobre 2015.

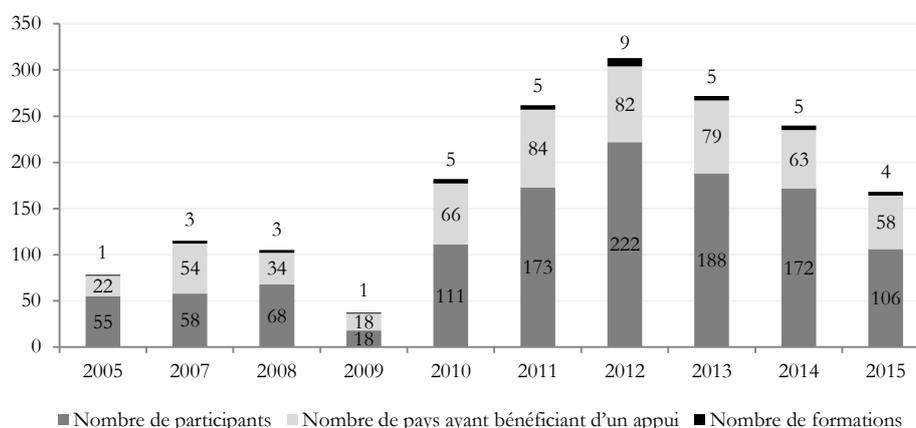
Région Pacifique Sud-Ouest du Codex

Atelier FAO/OMS (trois jours) sur la nutrition, les maladies non transmissibles et le rôle du Codex, Nadi (Fidji), 20-22 avril 2015.

Appui à l'objectif 2 pendant toute la durée de vie du Fonds fiduciaire du Codex 2004-2015

Le graphique 4 ci-dessous donne des informations cumulatives sur le nombre de participations et de pays ayant bénéficié d'une aide pour assister aux comités régionaux FAO/OMS de coordination pendant toute la durée de vie du Fonds fiduciaire du Codex. Au total, 1 171 participants de 142 pays ont bénéficié d'une aide pour assister à 41 cours de formation et/ou ateliers durant 2004-2015.

Graphique 4 - Nombre total de participations et de pays ayant bénéficié d'une aide pour assister à des cours de formation/ateliers (2004-2015)

**Appui à l'objectif 3 – Renforcer la participation scientifique et technique des pays en développement au Codex**Projet FAO/OMS sur les mycotoxines dans le sorgho (2012-2015).

Le projet FAO/OMS sur les mycotoxines dans le sorgho s'est achevé avec succès en 2015 et les activités suivantes ont été menées à bien:

1) Le rapport final sur les résultats des études sur les mycotoxines dans le sorgho réalisées au Burkina Faso, en Éthiopie, au Mali et au Soudan a été présenté à la neuvième session du Comité du Codex sur les contaminants (voir CX/CF 15/9/3-Add.1). Le Comité est convenu de demander à la FAO et à l'OMS d'analyser les données et de formuler des recommandations à l'intention du Comité à sa prochaine session concernant les mycotoxines importantes et la possibilité d'établir des LM pour ces mycotoxines et de proposer des changements au Code d'usages relatif aux mycotoxines dans les céréales. La FAO et l'OMS ont fourni les informations demandées à la dixième session du Comité du Codex sur les contaminants (voir CX/CF 16/10/3-Add.1 et le premier rapport intérimaire du Fonds fiduciaire 2)

2) La réunion multinationale FAO/OMS sur le projet relatif aux mycotoxines dans le sorgho, appuyée par le Fonds fiduciaire du Codex, a été organisée dans le cadre du Programme sur les aflatoxines en Afrique (PACA) et grâce à des contributions en nature de celui-ci. La réunion multinationale a rassemblé

des représentants de tous les pays participants au projet, qui ont pu ainsi échanger et examiner des résultats ainsi que des actions menées dans les pays concernés par des projets, donner suite à ces résultats et apporter des solutions aux problèmes posés par les mycotoxines dans le sorgho. Elle a notamment permis:

- de parvenir à une compréhension commune des principaux résultats et des tendances montrées dans les études de données sur les mycotoxines dans le sorgho et les études sur la chaîne de valeur dans les quatre pays où le projet a été exécuté ;
- de définir des actions prioritaires pour donner suite aux niveaux national, régional et mondial, et notamment d'établir des liens avec les efforts déployés dans le cadre du PACA.

Projet FAO/OMS sur les données de consommation alimentaire – enquêtes et harmonisation des données

En décembre 2015, un accord de contribution a été signé entre l'OMS et la Commission européenne pour affecter des crédits au Fonds fiduciaire du Codex en vue d'appuyer le projet FAO/OMS relatif à la collecte de données sur la consommation alimentaire. Le projet sera transféré au nouveau Fonds fiduciaire du Codex (FFC2) et exécuté sur une période de deux ans (2016-2017). Son objectif est d'augmenter le volume de données disponibles dans la base de données FAO/OMS sur la consommation alimentaire chronique au niveau individuel – Statistiques synthétiques et l'Outil général FAO/OMS de collecte de données sur la consommation alimentaire individuelle (GIFT) des pays de l'ASEAN en: 1) menant des enquêtes sur la consommation alimentaire individuelle dans la République démocratique populaire lao et; 2) en harmonisant les données sur la consommation alimentaire individuelle existantes dans six à huit autres pays de la région ASEAN admis à bénéficier du soutien du Fonds fiduciaire en utilisant un format identique. Le but ultime est d'améliorer l'évaluation de l'apport en nutriments et l'exposition alimentaire à des substances chimiques et des agents biologiques présents dans les aliments (à l'appui de l'établissement de normes Codex nationales et internationales).

Suivi des résultats du Fonds fiduciaire du Codex

Toutes les informations sur le suivi du Fonds fiduciaire du Codex, obtenues grâce au cadre de suivi et d'évaluation, sont présentées dans le rapport de suivi de 2015 (voir CX/CAC 16/39/16.1-Add.1). Les membres du Codex sont invités à examiner les informations et les analyses qu'il contient.

Évaluation des résultats du Fonds fiduciaire du Codex

Une évaluation finale du Projet et Fonds fiduciaire du Codex a été réalisée en 2014 et les résultats ont été présentés à la trente-huitième session de la Commission du Codex Alimentarius en juillet 2015. Un membre de l'équipe d'évaluation finale a fait un exposé devant la Commission et mis en évidence les principales constatations suivantes :

- l'objectif d'élargir la participation au Codex a été pleinement démontré ;
- de 30 à 35 pour cent des pays étudiés risquent de ne pas être en mesure de maintenir leur participation au Codex;
- l'objectif de renforcer la participation a été partiellement démontré;
- l'objectif de renforcer les contributions scientifiques et techniques au Codex n'a pas pu être évalué car les résultats définitifs du projet d'étude des mycotoxines dans le sorgho n'étaient pas encore disponibles au moment où l'évaluation a eu lieu ;

L'équipe d'évaluation a formulé 10 recommandations qui figurent dans le rapport complet de l'évaluation (CX/CAC 15/38/18-Add.3). Un grand nombre des recommandations avaient déjà été prises en compte par la FAO et l'OMS dans les rapports sur le Fonds fiduciaire du Codex, dans les discussions sur la stratégie de communication du Codex, et dans la conception et le développement du nouveau Fonds fiduciaire.

La réponse des directions de la FAO et de l'OMS a été présentée dans le document CX/CAC 15/38/18-Add.4. La FAO et l'OMS avaient souscrit à la plupart des constatations et tiré le plus grand parti possible de l'évaluation dans l'élaboration du Fonds fiduciaire 2.

Les pays membres du Codex se sont félicités des résultats de l'évaluation, considérant qu'elle avait donné un compte rendu objectif et précis de ce que le Fonds fiduciaire du Codex avait été en mesure de réaliser. Un certain nombre de pays membres ont donné des exemples d'incidences positives de

l'appui du Fonds fiduciaire 1 et souligné que l' « effet multiplicateur » de cet appui à la participation physique à la réunion du Codex avait permis de catalyser les actions menées au niveau des activités du Codex dans de nombreux pays.

Préparation de la mise en œuvre de l'initiative succédant au Fonds fiduciaire du Codex

Le Groupe consultatif pour le Fonds fiduciaire a poursuivi ses discussions au sujet de l'initiative appelée à succéder au Fonds fiduciaire du Codex au cours de 2015. Sur la base de ces discussions et des résultats de l'évaluation finale du projet, la FAO et l'OMS ont présenté une proposition concernant l'initiative de remplacement à la soixante-dixième session du Comité exécutif et à la trente-huitième session de la Commission du Codex Alimentarius (voir CX/CAC 15/37/18-Add 5). La Commission:

- A fait part de ses remerciements à la FAO et à l'OMS ainsi qu'au Secrétariat pour la gestion efficace du Fonds fiduciaire 1 et exprimé sa gratitude pour les importantes contributions financières et en nature apportées par les donateurs au Fonds fiduciaire 1.
- A noté que le Fonds fiduciaire 1 avait entraîné une augmentation de la participation des pays en développement aux travaux du Codex et qu'il avait aussi permis de renforcer la visibilité du Codex dans de nombreux pays.
- A reconnu que grâce au Fonds fiduciaire 1, les pays en développement avaient pu faire mieux connaître le Codex et les travaux en matière de sécurité sanitaire des aliments aux niveaux national et régional et que les bénéficiaires du Fonds fiduciaire 1 avaient élaboré leur législation en matière de sécurité sanitaire des aliments et mis en place les systèmes de gestion y afférents.
- A indiqué qu'elle soutenait sans réserve le Fonds fiduciaire 2 et approuvé la proposition de projet telle qu'elle est conçue, en particulier les concepts du financement pluriannuel et du soutien personnalisé, et a noté que les critères d'admissibilité au Fonds fiduciaire 2 devaient encore être mis au point.

Les activités suivantes ont fait partie des celles qui ont été menées dans la seconde moitié de 2015 pour préparer la mise en place de la nouvelle initiative (Fonds fiduciaire 2) le 1^{er} janvier 2016 :

- Des représentants de 18 pays et organisations se sont réunis à Genève (Suisse) les 18-19 novembre 2015 et ont lancé un « appel à une action » visant à renforcer le soutien au Fonds fiduciaire du Codex. L'« appel à une action » est publié à l'adresse http://www.who.int/foodsafety/areas_work/food-standard/codextrustfund/en/ et toutes les parties prenantes ayant un intérêt à ce que tous les pays participent pleinement et effectivement à la Commission du Codex Alimentarius sont invitées à le signer.
- Un document de constitution du projet de nouveau Fonds fiduciaire (Fonds fiduciaire 2) a été mis au point définitivement en décembre 2015 (voir http://www.who.int/foodsafety/areas_work/food-standard/codextrustfund/en/) et communiqué à tous les pays membres du Codex par le biais de Codex-L.
- Le site Web du Fonds fiduciaire du Codex a été entièrement révisé afin de prendre en compte la nouvelle initiative.
- Des informations ont été envoyées à tous les pays intéressés par le Fonds fiduciaire 2, notamment les conditions d'admissibilité, la façon de se préparer au niveau national et les calendriers relatifs au premier cycle de demandes de soutien.
- Différents événements ont permis d'informer les pays au sujet de l'initiative et de les encourager à appuyer le Fonds fiduciaire 2 (cours FAO/OMS de formation au Codex à Saint-Pétersbourg en septembre 2015 et à Beyrouth en octobre 2015 ; INFOSAN dans les Amériques en octobre 2015. INFOSAN en Asie, novembre 2015).

C. ASPECTS FINANCIERS

2003-2015

Afin de rendre compte intégralement de la situation financière, les informations données ci-après couvrent toute la période depuis la création du Fonds. Entre janvier 2003 et décembre 2015, 15 pays membres et la Commission européenne ont versé des contributions pour un montant total de 20 833 088 USD (voir tableau 3).

Outre les contributions financières, les contributions en nature ont été une source précieuse de soutien supplémentaire durant toute la durée de vie du Fonds fiduciaire du Codex. Les contributions en nature au Fonds fiduciaire du Codex ont généralement servi à couvrir les dépenses d'appui liées à la tenue des cours et ateliers FAO/OMS de formation au Codex. En 2015, la Fédération de Russie a fourni une contribution en nature pour couvrir toutes les dépenses locales liées à l'atelier régional FAO/OMS sur le renforcement des capacités pour une participation efficace au Codex, axé sur la sécurité microbiologique des aliments, destiné aux pays de la CEI et aux pays voisins de la Région Europe du Codex, St Pétersbourg (Fédération de Russie), 17-18 septembre 2015. Le Programme de lutte contre l'aflatoxine en Afrique (PACA) a permis de fournir une contribution en nature pour couvrir les dépenses locales liées à la réunion internationale FAO/OMS sur le projet d'étude des mycotoxines dans le sorgho. Ces contributions en nature sont vivement appréciées.

**Tableau 3 - Contributions reçues (2003-2015)
(USD)**

Donateur	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Australie		27 906				48 040			105 660				
Canada	34 014	150 344	163 586	175 362		127 812			154 479			361 591	
Communauté européenne		348 570	366 340	229 746		593 464	618 486	372 222		661 558	658 409	308 663	11 482
Finlande			58 824						71 225	49 752			
France						100 000							
Allemagne			50 000	66 250	41 004	78 864	70 323	65 445		64 935			
Inde										15 000	15 000	15 000	15 000
Irlande	60 824	39 788					309 655						
Japon				80 000	130 000	130 000	130 000	130 000	120 000	90 000	150 000	80 055	45 000
Malaisie						10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
Pays-Bas	50 000	50 000	50 000	50 000	73 746		77 720	588 235		1 176 470	588 235		
Nouvelle-Zélande		35 770		33 040		67 253			30 000		15 718		34 548
Norvège	100 000	100 000	100 000	100 000		100 125							
Suède		281 960	381 194	416 089	894 210		725 689	720 950	723 484	750 187	746 046	710 480	
Suisse	35 971	20 000			219 672						47 200	45 096	50 830
États-Unis	168 000	85 000	157 893	60 292		841 220		450 000	482 337	178 750		140 000	210 000
Total (USD)	448 809	1 139 338	1 327 837	1 210 779	1 358 632	2 096 778	1 941 873	2 336 852	1 697 185	2 996 652	2 230 608	1 670 885	376 860

Les dépenses du Fonds fiduciaire du Codex de 2003 à 2015 se sont élevées au total à 19 859 232 USD (y compris les dépenses d'appui au programme).

Tableau 4 - Répartition des dépenses du Fonds fiduciaire du Codex (USD)

Année	Personnel + Admin	Obj 1	Obj 2	Obj 3	S&E	Total	DAP*	Total+DAP
2004	88 496	408 227				496 723	64 574	561 297
2005	97 412	1 208 065	216 733			1 522 211	197 887	1 720 098
2006	151 180	664 586				815 765	106 050	921 815
2007	101 319	947 392	102 109			1 150 820	149 607	1 300 427
2008	204 169	863 255	97 809			1 165 233	151 480	1 316 713
2009	308 943	1 123 975			102 724	1 535 642	199 633	1 735 275
2010	409 952	1 317 734	153 254	5 104	85 763	1 971 807	256 335	2 228 142
2011	565 592	1 182 537	210 428	3 627	43 320	2 005 504	260 716	2 266 220
2012	532 403	902 301	578 866	30 924	33 439	2 077 933	270 131	2 348 064
2013	519 636	568 908	342 144	594 698	19 279	2 044 665	265 806	2 310 471
2014	457 608	427 103	547 308	113 323	217 862	1 763 204	229 217	1 992 421
2015	482 058	155 921	237 518	21 063	28 474	1 025 034	133 254	1 158 288
Total	3 918 768	9 770 005	2 486 169	768 739	630 861	17 574 541	2 284 690	19 859 232
	22%	56%	14%	4%	4%	100%	13%	

*DAP= Dépenses d'appui au programme. Ces dépenses d'appui sont fixées à 13 pour cent, conformément à la Résolution WHA34.17 approuvée par tous les États Membres de l'OMS.

**Composition et fonctions du Groupe consultatif du Fonds fiduciaire (CGTF)
(au mois de décembre 2015)**

FAO/Rome

- Mme Renata Clarke, Fonctionnaire principale, Service chargé du Codex et de la sécurité sanitaire des aliments, Département de l'agriculture et de la protection des consommateurs.
- Mme Mary Kenny, Spécialiste de la sécurité sanitaire et de la qualité des aliments, Service chargé du Codex et de la sécurité sanitaire des aliments, Département de l'agriculture et de la protection des consommateurs

OMS/Genève

- M. Kazuaki Miyagishima, Directeur du Département de la sécurité sanitaire des aliments et des zoonoses, (Président)
- Mme Catherine Mulholland, Administratrice du Fonds fiduciaire du Codex
- Mme Angelika Tritscher, Coordinatrice, Évaluation et gestion des risques, Département de la sécurité sanitaire des aliments et des zoonoses

Conseillère du Bureau régional de l'OMS

- Mme Hilde Kruse, Directrice du programme pour la sécurité sanitaire des aliments, Bureau régional de l'OMS pour l'Europe

Secrétariat du Codex /Rome

- M. Tom Heilandt, Secrétaire de la Commission du Codex Alimentarius, Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires

Fonctions du Groupe consultatif du Fonds fiduciaire

- Fixer les orientations stratégiques pour la mise en œuvre du Projet;
- Établir les principes directeurs et les critères encadrant les activités du Projet;
- S'assurer que le Projet respecte ces principes directeurs et critères et que les rapports requis sont présentés;
- Surveiller la conformité des activités du Projet avec les autres mécanismes de financement traitant de questions analogues et leur complémentarité;
- Suivre l'avancement du Projet et évaluer les réalisations.

Annexe B - GROUPES DE PAYS POUVANT PRÉTENDRE À UN SOUTIEN EN 2015

59 pays

GROUPE 1 (14)

<p>Groupe 1A – Pays les moins avancés (PMA) Tels que répertoriés dans le Rapport sur les pays les moins avancés, 2013 (CNUCED)</p>	<p>Groupe 1B – Autres pays à faible revenu Classés comme pays à faible revenu dans le Rapport sur le développement dans le monde, 2014 (Banque mondiale) et comme pays à développement humain moyen ou à faible développement humain dans le Rapport mondial sur le développement humain, 2014 (PNUD) *à l'exception de la République populaire démocratique de Corée, pour laquelle l'indice de développement humain n'est pas calculé.</p>
<p>Afrique (9) Comores (50%) Djibouti Érythrée (50%) Guinée équatoriale Libéria (50%) République centrafricaine (50%) Sao Tomé-et-Principe Somalie Tchad</p>	<p>Afrique --</p>
<p>Asie (2) Afghanistan Bangladesh</p>	<p>Asie (1) République populaire démocratique de Corée* (50%)</p>
<p>Europe --</p>	<p>Europe (1) Tadjikistan</p>
<p>Proche-Orient (1) Yémen</p>	<p>Proche-Orient --</p>
<p>Pacifique Sud-Ouest --</p>	<p>Pacifique Sud-Ouest --</p>

GROUPE 2 (6)

<p><i>Pays classés comme pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure dans le Rapport sur le développement dans le monde, 2014 (Banque mondiale) et comme pays à développement humain faible, à développement humain moyen ou à développement humain élevé dans le Rapport mondial sur le développement humain 2014 (PNUD)*à l'exception de Nauru, pour lequel l'indice de développement humain n'est pas calculé.</i></p>
<p>Afrique (2) Cabo Verde (50%) Congo, République du (50%)</p>
<p>Asie --</p>
<p>Europe (2) Moldova, République de (50%) Ukraine</p>
<p>Proche-Orient --</p>
<p>Pacifique Sud-Ouest (2) Micronésie (États fédérés de) (50%) Nauru, République de*</p>

GROUPE 3 (13)

Groupe 3A <i>Pays classés comme pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure dans le Rapport sur le développement dans le monde, 2014 (Banque mondiale) et comme pays à développement humain moyen dans le Rapport mondial sur le développement humain, 2014 (PNUD).</i>	Groupe 3B <i>Pays classés comme pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure dans le Rapport sur le développement dans le monde, 2014 (Banque mondiale) et comme pays à développement humain élevé dans le Rapport mondial sur le développement humain, 2014 (PNUD).</i>
Afrique (2) Afrique du Sud Namibie	Afrique --
Asie (1) Maldives (50%)	Asie --
Europe (1) Turkménistan (50%)	Europe (3) Azerbaïdjan, République d' Bélarus Roumanie (50%)
Amérique latine et Caraïbes --	Amérique latine et Caraïbes (4) Brésil Grenade Saint-Vincent-et-les Grenadines Venezuela
Proche-Orient (2) Iraq Jordanie (50%)	Proche-Orient --

GROUPE 4 (26)

<i>Pays pouvant bénéficier de deux années supplémentaires de soutien à 50 pour cent pour assister à deux réunions prioritaires durant chaque année civile ³(pays admissibles affranchis du Fonds fiduciaire entre 2007 et 2014 ou qui le seront à la fin 2014 et sont répertoriés parmi les pays les moins avancés (PMA) dans le Rapport sur les pays les moins avancés, 2013 (CNUCED) et/ou les petits États insulaires en développement (PIED) par la Division du développement durable, Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies⁴.</i>
Afrique (12): Éthiopie (dernière année) Gambie (dernière année) Madagascar (dernière année) Malawi (dernière année) Maurice Mozambique (dernière année) Niger (dernière année) Ouganda (dernière année) Rwanda Sierra Leone (dernière année) Togo (dernière année) Zambie (dernière année)
Asie (4) Cambodge (dernière année) République démocratique populaire lao (dernière année) Myanmar (dernière année) Népal (dernière année)
Europe --

³ Les débats et les conclusions de la trente-quatrième session de la Commission du Codex Alimentarius peuvent être consultés sur http://www.codexalimentarius.net/download/report/767/REP11_CACf.pdf paragraphes 216-236

⁴ Et ne pouvant en bénéficier car classés parmi les pays à revenu élevé.

Amérique latine et Caraïbes (5) Antigua-et-Barbuda Belize (dernière année) Guyana Saint-Kitts-et-Nevis (dernière année) Suriname
Proche-Orient --
Pacifique Sud-Ouest (5) Kiribati Îles Salomon (dernière année) Samoa (dernière année) Tonga (dernière année) Vanuatu (dernière année)

Pays «affranchis» du Fonds fiduciaire du Codex

2015 (7 affranchis)	Ex-République yougoslave de Macédoine, Gabon, Kiribati, Kirghizistan, Libye, Maurice, Thaïlande
2014 (4 affranchis)	Algérie, Mozambique, Ouzbékistan, Pakistan
2013 (20 affranchis)	Arménie, Bénin, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Dominique, Gambie, Géorgie, Guinée, Kazakhstan, Malawi, Mauritanie, Monténégro, Myanmar, République démocratique du Congo, Rwanda, Saint-Kitts-et-Nevis, Sierra Leone, Suriname
2012 (18 affranchis)	Albanie, Angola, Botswana, Cambodge, Cameroun, Éthiopie, Guinée Bissau, Îles Salomon, Kenya, Lesotho, Madagascar, Nigéria, République de Serbie, Sainte-Lucie, Samoa, Sénégal, Sri Lanka, Vanuatu
2011 (27 affranchis)	Belize, Bhoutan, Burundi, Chine, Fidji, Ghana, Haïti, Inde, Indonésie, Liban, Mali, Mongolie, Népal, Nicaragua, Niger, Ouganda, Papouasie-Nouvelle-Guinée, République démocratique populaire lao, République-Unie de Tanzanie, Soudan, Swaziland, Togo, Tonga, Turquie, Viet Nam, Zambie, Zimbabwe
2010 (7 affranchis)	Égypte, Guyana, Honduras, Jamaïque, Philippines, République arabe syrienne, Îles Cook
2009 (13 affranchis)	Bolivie, Colombie, Croatie, Cuba, El Salvador, Équateur, Guatemala, Iran, Maroc, Paraguay, Pérou, République dominicaine, Tunisie
2008 (6 affranchis)	Antigua-et-Barbuda, Argentine, Chili, Mexique, Seychelles, Uruguay
2007 (4 affranchis)	Costa Rica, Lituanie, Panama, Pologne
Nombre total de pays affranchis	106 pays

Pays admissibles ayant choisi de ne pas bénéficier du soutien du Fonds fiduciaire du Codex

Malaisie (Pays donateur du Fonds fiduciaire du Codex)

Annexe C - Pays bénéficiant d'un soutien du Fonds fiduciaire du Codex

janvier-décembre 2015

<p>Comité FAO/OMS de coordination pour l'Afrique (CCAFRICA) (vingt et unième session), Yaoundé (Cameroun), 27-30 janvier 2016 Djibouti Gambie Ouganda Sao Tomé-et-Principe</p>
<p>Comité du Codex sur les graisses et huiles (CCFO) (vingt-quatrième session), Mélaka (Malaisie), 8-12 février 2015 Ukraine</p>
<p>Comité du Codex sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage (CCMAS) (trente-sixième session), Budapest (Hongrie), 23-27 février 2015 République centrafricaine Ukraine</p>
<p>Comité du Codex sur les principes généraux (vingt-neuvième session) (CCGP), Paris (France), 9-13 mars 2015 Biélarus Cambodge Niger République centrafricaine Ukraine</p>
<p>Comité du Codex sur les résidus de pesticides (CCPR) (quarante-septième session), Nanjing (Chine), 13-18 avril 2015 Cabo Verde Maurice</p>
<p>Comité du Codex sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments (vingt-deuxième session), San José (Costa Rica), 27 avril-1^{er} mai 2015 Mozambique</p>
<p>Commission du Codex Alimentarius (trente-huitième session), Genève (Suisse), 6-11 juillet 2015 Bangladesh Djibouti Gambie Moldova, République de Ouganda Togo Tonga Ukraine</p>
<p>Comité du Codex sur les poissons et les produits de la pêche (CCFFP) (trente-quatrième session), Alesund (Norvège), 19-24 octobre 2015 Guyana Maurice</p>
<p>Comité du Codex sur l'hygiène alimentaire (quarante-septième session), Boston (États-Unis d'Amérique), 9-13 novembre 2015 Cabo Verde Cambodge Grenade Guyana Maldives Moldova, République de Mozambique Saint-Vincent-et-les-Grenadines</p>
<p>Comité du Codex sur la Nutrition et les aliments à usage diététique spécial (trente-septième session), Bad Soden am Taunus (Allemagne), 23-27 novembre 2015 Biélarus Djibouti</p>